

31/9

Du septième jour du mois de septembre mil huit
cent trente-deux, à onze heures du matin.

N.º 60 **A**CTE DE NAISSANCE de Jean-François Rocher
né le jour sept du courant
à cinq heures du matin fil * légitime de
Jean Rocher
âgé de vingt huit ans, profession de marin
demeurant à Ploubazlanec
et de Catherine Guérand, son épouse
âgée de trente un ans, profession de
demeurant à Ploubazlanec

* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

L'Enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe Masculin.

La déclaration de la naissance a été faite par Jean-François Rocher
âgé de vingt quatre ans, profession de cultivateur
demeurant à Ploubazlanec

Premier témoin, Pierre Derrien,
âgé de cinquante six ans, profession de Charpentier
demeurant à Ploubazlanec

Second témoin, Jean-François Le Bourhis
âgé de vingt six ans, profession de cultivateur et
demeurant à Ploubazlanec

Lecture donnée de ce que dessus les comparans et témoins ont déclaré
Jean-François Rocher, Pierre Derrien et Jean-François Le Bourhis

Jean-François Le Bourhis

Constaté suivant la loi, par moi Laurent Le Goff, maire
de Ploubazlanec Officier de l'Etat civil soussigné.

L. Goff

Informations liées à l'image.
Lieu : Ploubazlanec
Période : 1825 - 1832